GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Facile
à lire et
à comprendre

Quelles sont les règles et les avantages du covoiturage en France ?

Sommaire

Le covoiturage, qu'est-ce que c'est ? 3

Quels sont les avantages du covoiturage ? 4

Les avantages pour les automobilistes 4

Les avantages pour les collectivités 5

Comment marche le covoiturage ? 5

Le covoiturage, combien ça coûte ? 6

Quelle assurance doit avoir le conducteur ? 7

Vous voulez plus d'information ? 8

Quelques chiffres sur le covoiturage 9

Que dit la loi ? 10

Les principales questions des utilisateurs 11

Quels sont les avantages du covoiturage ? 11

Comment être un bon covoitureur ? 11

Faut-il une assurance spéciale pour le covoiturage ? 12

Quel est le prix d'une place de covoiturage ? 13

Est-ce que je dois déclarer mes revenus de covoiturage aux impôts ? 14

Comment déclarer le covoiturage domicile-travail aux impôts ?..... 15

Est-ce que je peux avoir le forfait mobilité durable et l'allocation de covoiturage ? 16

Est-ce que les plateformes de covoiturage protègent mes données personnelles ? 17

Mon employeur me prête un véhicule. Est-ce que je peux faire du covoiturage avec ce véhicule ? 18

Comment partager les frais de covoiturage si j'utilise un véhicule de mon employeur ? 19

Comment fonctionne l'assurance avec un véhicule de mon employeur ? 19

Qu'est-ce que le registre de preuve de covoiturage ? 20

Le covoiturage, qu'est-ce que c'est ?

Je vais au travail tous les jours en voiture.
Si j'emmène un ou plusieurs passagers avec moi,
on appelle cela du **covoiturage**.
Les passagers font tout le trajet avec moi
ou seulement une partie du trajet.
Les passagers paient seulement
une partie des frais de covoiturage
par exemple l'essence ou les péages.

Il y a 2 sortes de covoiturage :

- le covoiturage courte distance
  pour un trajet de moins de 80 km
- le covoiturage longue distance
  pour un trajet de plus de 80 km

L'État veut encourager les automobilistes
à faire du covoiturage courte distance.
C'est le **Plan national covoiturage du quotidien**.

C'est plus écologique de faire du covoiturage.
L'État veut avoir 3 fois plus de trajets
en covoiturage en 2027.

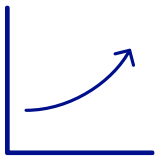

Quels sont les avantages du covoiturage ?

Les avantages pour les automobilistes

Le covoiturage permet de :

- dépenser moins d'argent.

  Par exemple : Je travaille à 30 km de mon domicile.

  J'économise presque 2 000 € par an

  si je covoiture avec un voisin ou un collègue.

- être plus écologique : les voitures produisent

  des **gaz à effet de serre**.

  Les gaz à effet de serre sont les gaz

  qui augmentent la température de la Terre,

  comme le carbone ou le méthane.

  Par exemple : Je covoiture tous les jours avec un collègue.

  Mon trajet produit 2 fois moins de gaz à effet de serre.

- se déplacer plus facilement : le covoiturage permet

  d'aller là où il n'y a pas de transports en commun.

  Le covoiturage est utile aux personnes :

  - qui n'ont pas de voiture
  - qui ne peuvent pas conduire

    par exemple parce qu'elles sont

    en situation de handicap

Les avantages pour les collectivités

Les collectivités sont

par exemple les départements ou les mairies.

Le covoiturage permet de :

- réduire les embouteillages

  et les problèmes de stationnement

  car il y a moins de voitures

- réduire les
- diminuer la pollution dans les villes

- développer la solidarité

  parce que les gens s'aident entre eux

Comment marche le covoiturage ?

Je suis le conducteur.

Je peux :

- prévoir mon covoiturage directement :

  par exemple si je covoiture avec mon voisin ou un collègue

- organiser mon covoiturage avec un site web

  ou une application mobile de covoiturage :

  le site internet ou l'application mobile me permet

  de trouver des passagers

- trouver des passagers sur une ligne de covoiturage

  Une ligne de covoiturage fonctionne
  comme une ligne de bus avec plusieurs arrêts.
  Le passager va à un arrêt de la ligne de covoiturage.
  Il dit où il veut aller sur une application mobile ou un SMS.
  Le conducteur regarde sur l'application mobile.
  Il peut aller chercher le passager
  à l'arrêt de la ligne de covoiturage.

- trouver des passagers sur un point d'autostop organisé.

  Un point d'autostop organisé est un endroit
  où un conducteur peut aller chercher
  un passager autostoppeur.

Le covoiturage, combien ça coûte ?

Le passager doit donner de l'argent au conducteur
pour les frais de covoiturage c'est-à-dire :

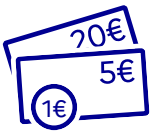

- l'usure du véhicule, par exemple l'usure des freins
- les frais de réparation et d'entretien du véhicule
- l'usure des pneus
- l'achat de carburant
- le coût de l'assurance
- les péages

- les frais de stationnement

Cet argent n'est pas un revenu pour le conducteur.

Le conducteur peut prévoir les frais de covoiturage

avant le trajet.

Le conducteur peut utiliser le barème forfaitaire

pour calculer les frais.

Le barème forfaitaire donne par exemple

le prix maximum par km pour un passager

c'est-à-dire 0.60 € par km et par passager.

Le barème forfaitaire conseille de demander

environ 0.20 € par km et par passager.

Un conducteur peut avoir une amende

s'il ne respecte pas le barème.

Quelle assurance doit avoir le conducteur ?

Le conducteur doit avoir au moins

une assurance responsabilité civile.

C'est-à-dire que l'assurance du conducteur indemnise

le passager en cas d'accident.

Indemniser signifie donner de l'argent.

L'assurance du conducteur doit prendre en compte :

- les trajets entre le domicile et le travail pour le covoiturage avec des collègues de travail
- le « prêt du volant » : c'est-à-dire que le conducteur permet à une autre personne de conduire son véhicule.

Vous voulez plus d'information ?

Vous pouvez consulter les articles de loi sur :

- le covoiturage
- les frais de covoiturage
- le barème des frais de covoiturage

Quelques chiffres du Plan national du covoiturage du quotidien 2023-2027

- 8 personnes sur 10 sont seules dans leur voiture pour aller au travail
- dans une journée, seulement 9 déplacements sur 1 000 sont en covoiturage
- peu de covoiturages sont organisés par des plateformes de covoiturage sur internet
- l'État veut multiplier par 3 le nombre de covoiturages d'ici 2027. Cela permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Que dit la loi ?

La loi qui parle du covoiturage s'appelle
la loi d'orientation des mobilités.
Cette loi existe depuis le 24 décembre 2019.

La loi dit que :

- les villes et les régions peuvent donner
  une aide financière aux conducteurs
  et aux passagers en covoiturage
- les entreprises qui ont plus de 50 salariés au même endroit
  doivent proposer des solutions de covoiturage à leurs salariés
- il faut créer davantage de voies réservées au covoiturage
  sur les grandes routes.
  Cela permettra d'avoir plus de covoiturage.
- les employeurs du secteur privé peuvent proposer
  le forfait mobilité à leurs salariés.
  Cela signifie que les employeurs peuvent donner
  jusqu'à 900 € par an à un salarié
  si le salarié vient au travail à vélo
  ou en covoiturage par exemple.

Les principales questions des utilisateurs

Quels sont les avantages du covoiturage ?

- le covoiturage diminue le nombre de voitures
  sur les grandes routes.
  Cela diminue la pollution.
  Le covoiturage est bon pour la santé et l'environnement.

- le covoiturage permet de partager les frais
  avec les autres passagers
  par exemple l'essence ou les péages.
  C'est plus économique.

- le covoiturage permet de rencontrer d'autres personnes.
  Les voyages sont plus agréables.

- le covoiturage permet aux personnes sans véhicule
  de se déplacer.
  C'est utile quand il n'y a pas de transports en commun.

Comment être un bon covoitureur ?

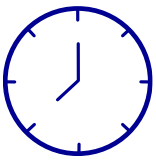

Pour être un bon covoitureur vous devez :

- être à l'heure au rendez-vous

- prévenir le plus tôt possible
  si vous ne pouvez pas venir au rendez-vous
- éviter de distraire le conducteur

- respecter les consignes du conducteur
  par exemple le nombre de bagages
  ou l'interdiction de fumer
- respecter les règles de sécurité routière
  si vous êtes le conducteur
  par exemple les limitations de vitesse.

Faut-il une assurance spéciale pour le covoiturage ?

Ce n'est pas nécessaire.
Les passagers sont assurés
par l'assurance responsabilité civile du conducteur.
C'est-à-dire que l'assurance du conducteur donne
de l'argent au passager s'il est blessé dans un accident.

Les passagers sont assurés aussi
si le covoiturage est un trajet entre le domicile et le travail.
Dans ce cas c'est un accident de trajet.
C'est comme un accident de travail.

Le conducteur ne doit pas gagner d'argent
avec le covoiturage.
Par exemple : les frais du trajet sont de 10 €.
Le conducteur fait payer 6 € à ses 2 passagers.
Le conducteur va gagner 12 €.

On dit qu'il fait du bénéfice.

C'est considéré comme un travail.

Dans ce cas l'assurance responsabilité civile ne suffit pas.

Le conducteur doit avoir une assurance professionnelle.

Quel est le prix d'une place de covoiturage ?

Vous pouvez partager avec vos passagers les frais :

- d'usure de votre véhicule, par exemple l'usure des freins
- de réparation et d'entretien de votre véhicule
- d'usure des pneus
- d'essence
- de péage et de stationnement

Le ministère des Finances propose un outil

pour calculer les frais de covoiturage.

On appelle cela un barème kilométrique.

Le barème kilométrique recommande

de proposer un tarif de moins de 0.20 €

par kilomètre et par passager.

Est-ce que je dois déclarer mes revenus de covoiturage aux impôts ?

Le revenu d'un covoiturage ne doit pas dépasser les frais du trajet.

Vous pouvez évaluer les frais à l'aide du barème du ministère des Finances.

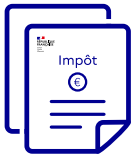

Les revenus de covoiturage sont exonérés d'impôts.

C'est-à-dire que vous ne payez pas d'impôts sur ces revenus.

Vous ne devez pas les déclarer aux impôts, sauf si :

- vous avez gagné plus de 3 000 € pendant l'année
- vous avez fait plus de 20 trajets dans l'année

Dans ce cas les plateformes de covoiturage transmettent directement vos revenus aux impôts.

Mais vous ne payez pas d'impôts sur ces revenus si vous ne faites pas de bénéfice.

Par exemple :

Les frais du trajet sont de 10 €.

Vous faites payer 6 € à vos 2 passagers.

Vous allez gagner 12 €.

On dit que vous faites **du bénéfice**.

Comment déclarer le covoiturage entre le domicile et le travail aux impôts ?

Vous pouvez déduire vos frais de déplacement
entre votre domicile et votre travail de vos impôts.
Ceci est possible si vous êtes conducteur
ou passager de covoiturage.

Vous avez 2 possibilités :

- la déclaration des frais réels
- l'abattement forfaitaire

1. La déclaration des frais réels

Vous pouvez choisir :

- de déclarer toutes les dépenses.
  C'est-à-dire que vous déclarez les frais d'essence,
  de péages, de parking…
- d'utiliser le barème kilométrique du ministère des Finances.
  Le barème kilométrique prend en compte
  les frais comme l'usure de votre véhicule
  ou la consommation d'essence.
  Le barème ne prend pas en compte
  les frais de péage et de parking.
  Vous devez les ajouter.

Vous devez conserver les justificatifs de ces frais

c'est-à-dire la preuve que vous avez payé.

Vous devez enlever de vos frais réels

l'argent que les passagers du covoiturage vous ont donné.

2. L'abattement forfaitaire

Ceci signifie que vous enlevez automatiquement

une somme de vos revenus.

Cette somme est de 10% de vos revenus.

C'est-à-dire que si vous gagnez 100 €

vous pouvez enlever 10 € de vos revenus.

Vous ne devez pas déclarer les sommes d'argent

que les passagers vous ont données.

C'est en général plus simple

de choisir l'abattement forfaitaire.

Est-ce que je peux avoir le forfait mobilité durable et l'allocation de covoiturage ?

Oui, vous pouvez avoir les 2.

Votre employeur paie le forfait mobilité durable.

Votre collectivité territoriale paie l'allocation de covoiturage.

Votre collectivité territoriale c'est par exemple
votre ville ou votre département.

Vous pouvez avoir le forfait mobilité durable
et l'allocation de covoiturage.
Il n'y a pas de règle de plafonnement
c'est-à-dire de somme maximum que vous pouvez recevoir.

Est-ce que les plateformes de covoiturage protègent mes données personnelles ?

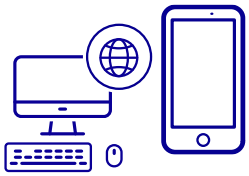

Les plateformes de covoiturage sont des sites internet
ou des applications sur un téléphone ou une tablette.
Les plateformes mettent en contact
des conducteurs et des passagers.
Vous devez avoir un compte pour utiliser la plateforme.
Vous devez donner des informations personnelles
pour ouvrir le compte, par exemple

- votre nom
- votre adresse…

La loi sur l'informatique et les libertés oblige les plateformes
à vous expliquer :

- pourquoi les plateformes ont besoin
  de ces données personnelles

- ce que les plateformes font avec vos données personnelles
  par exemple à qui elles les transmettent
- qui est responsable des données….

Vous avez le droit :

- de consulter vos données personnelles sur la plateforme
- de corriger vos données personnelles
- de supprimer vos données personnelles

Vous pouvez consulter
la page Vos droits du site internet de la CNIL.

Mon employeur me prête un véhicule. Est-ce que je peux faire du covoiturage avec ce véhicule ?

Votre employeur doit dire
s'il autorise le covoiturage avec ses véhicules.
Votre employeur doit l'écrire
dans les règles d'utilisation des véhicules.
C'est important pour la responsabilité civile de votre employeur.
C'est-à-dire pour son assurance
si vous avez un accident avec le véhicule.

Comment partager les frais de covoiturage si j'utilise un véhicule de mon employeur ?

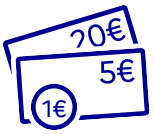

Votre employeur paie les frais d'utilisation du véhicule.

Si votre employeur autorise le covoiturage
entre le domicile et le travail
le covoiturage doit être gratuit.

Vous ne pouvez pas demander d'argent aux passagers.

La loi l'interdit.

Comment fonctionne l'assurance avec un véhicule de mon employeur ?

- **si votre employeur autorise le covoiturage avec ses véhicules :**

  L'assurance de votre employeur prend en charge
  les accidents de covoiturage.

  Le passager peut être indemnisé
  c'est-à-dire qu'il peut recevoir de l'argent de l'assurance
  s'il est blessé dans un accident.

- **si votre employeur n'autorise pas le covoiturage avec ses véhicules :**

  L'assurance peut refuser d'indemniser le passager blessé.

  Le passager blessé peut faire un procès à l'employeur.

  L'employeur devra indemniser le passager.

Qu'est-ce que le registre de preuve de covoiturage ?

Le registre de preuve de covoiturage est un site internet.

Ce site internet permet de savoir qui fait du covoiturage.

Les informations sur les personnes qui font du covoiturage viennent des plateformes de covoiturage.

Le registre de preuves permet aux collectivités :

- de savoir qui peut avoir des aides financières pour le covoiturage
- d'avoir des outils pour encourager le covoiturage par exemple des campagnes publicitaires pour inciter à faire du covoiturage.

Com'access a adapté ce document accessible à tous
avec la méthode du **Fa**cile à **L**ire et à **C**omprendre.
On dit aussi FALC.
Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site internet :
www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.

Les pictogrammes appartiennent au ©service d'information du gouvernement.

Nous remercions vivement la Résidence de la Lande à Betton (35) pour la relecture et la validation du document.